

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE

Département de la Haute Saône

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-05

Au titre de l'Ordonnance du 01 avril 2020

Objet : Suspension Loyers commerciaux – Crise COVID

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Comté

Les membres du Bureau : Anthony Marie/ Georges Bardot/ Alain Grillot/ Gaston Vilminot/ Marie Odile Hagemann/ Thierry Bordot/ Michel Désiré/ Henri de Mailliard/ Jean Claude Tramesel/ Denise Laurent

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics afin de faire face à l'épidémie du covid-19

Vu la situation de crise sanitaire relative à l'Epidémie du covid-19
Compte tenu du contexte économique engendrant des problématiques financières pour les locataires de bâtiments à usage commercial

DECIDE

Article 1 :

Les loyers suivants sont exceptionnellement suspendus :

BBS : pour la période d'avril à mai 2020

Restaurant de Selles « Le Pont Tournant » : pour la période de mars à mai 2020 plus deux mois de gratuité suivant le démarrage de l'activité soit juin et juillet 2020 (nouveau gérant n'ayant pas pu ouvrir son commerce – aide au démarrage)

Base touristique «les Chalets du Lac » : pour la période d'avril (ancien gérant bloqué par le confinement)

Article 2 :

Cette décision sera communiquée sans délai aux conseillers communautaires et aux conseils municipaux

Compte tenu de la situation d'urgence, cette décision est rendue exécutoire par :

- La transmission en Préfecture en date du 04 juin 2020
- La mise en ligne sur le site internet de la CCHC le 04 juin 2020

A Corbenay, le 27 mai 2020

Le Président
Anthony MARIE



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE' around the top edge and '70320' at the bottom. The signature is a stylized, cursive 'A' that loops around the seal.